****

**PREVENTION DE L’EPIDEMIE DU COVID 19**

Dans le cadre des mesures collectives qui doivent être mises en place pour protéger au maximum les personnes fragiles face au développement de l’épidémie du COVID 19, il appartient à tous de faire preuve de responsabilité, de civisme, mais aussi d’empathie pour que la solidarité joue pleinement son rôle et puisse ainsi freiner la propagation du virus.

La collectivité prend ainsi sa part dans les efforts à fournir et met en place toutes les mesures nécessaires pour que les personnes fragiles, aidantes ou ayant des enfants (de moins de 16 ans) à garder à leur domicile puisse bénéficier de mesures spécifiques.

Un recensement est donc nécessaire, et il vous est demandé de bien vouloir compléter l’attestation sur l’honneur ci-dessous.

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

Je, soussigné(e) : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Actuellement affecté(e) à un poste de :……………………………………………………………………………………………

Sur le lieu suivant : …………………………………………………………………………………………………………………………………………

Atteste sur l’honneur être, le cas échéant, dans la situation suivante :

* J’ai à charge des enfants de moins de 16 ans, dont le mode de garde et/ou la scolarité sont interrompus compte tenu des mesures gouvernementales :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom | Prénom | Etablissement fréquenté / niveau |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

* Je suis considérée comme une personne à la santé fragile (souffrant d’une pathologie chronique de type : maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, diabète, hypertension, cancer, insuffisance cardiaque ou respiratoire, obésité massive, asthme, bronchite chronique dite BPCO, femmes enceintes…)
* J’ai à charge en qualité d’aidant de proches fragiles, qu’il est nécessaire de protéger.

J’ai bien pris note que :

Les mesures d’isolement nécessaires, en fonction des missions affectées aux différents postes de travail pourront être compensées, lorsque cela est possible, par la mise en place de télétravail à domicile.

Dans tous les cas, elles feront l’objet du maintien du salaire.

Tous les agents qui travaillent dans des lieux fermés par mesure gouvernementale (crèches, écoles …), et qui ne justifient pas de mesure d’isolement, se verront confier des missions temporaires.

La collectivité compte sur la solidarité de tous pour que les missions essentielles qui lui incombent puissent être assurées.

**A COMPLETER IMPERATIVEMENT PAR CHAQUE AGENT**

Je communique également mes coordonnées, afin de pouvoir être informé(e) des mesures prises par la collectivité :

Téléphone portable : …………………………………………………………………

Téléphone fixe : …………………………………………………………………………

Adresse de messagerie :

……………………………………………………………………………………………………………@………………………………………………………………………………………

Date : ……………………………………… Signature :